

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE



4^{ème} Course de Côte Régionale MODERNE de SOUHIERES VHC 06 et 07 juin 2026

Règlement Particulier

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA ROYE AUTO SPORT organise le Dimanche 07 JUIN 2026 avec le concours de la Mairie de MELISEY, une compétition automobile dénommée : **Course de Côte Régionale de SOUHIERES à MELISEY**

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne FFSA 2026 coefficient 2.
- Les Challenges de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2026.
- Les Challenges de l'ASA Roye Auto Sport 2026.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bourgogne-Franche Comté et par la FFSA sous le numéroen date du

Visa Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté

VISA
LIGUE B.F.C.04
n°
du
22-178
23/02/26

Course de Côte	
Asa organisatrice :	
Nom :	ASA ROYE AUTO SPORT
Date :	06 et 07 JUIN 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	La Coupe de France de la Montagne FFSA 2026 coefficient 2. Les Challenges de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2026. Les Challenges de l'ASA Roye Auto Sport 2026.
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Mr CHARTON Aurélien
Téléphone :	06.80.41.22.52
Mail :	asaras70@gmail.com
Organisateur technique	
Nom :	Mr CHARTON Aurélien
Adresse :	12B Route sous le Mont Vannes 70270 Saint BARTHELEMY
Téléphone :	06.80.41.22.52
Mail :	asaras70@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.CONDAMIN Claude	Licence n°122813
Commissaires Sportifs	M.ANTOINE Marc	Licence n°315699
	M.SIMON Jean-Pierre	Licence n°2746
Directeur de Course	M.GALLAIRE Christophe	Licence n°242385
Directeur de Course Adjoint	M.SICHLER Jean-Jacques	Licence n°17673
Commissaires Techniques	M. GERARD Jean-François	Licence n°136207
	M.REVERCHON Jean-Louis (C)	Licence n°6835
	M.TRUCH Yoann	Licence n°239338
Chargé de la mise en place des moyens	M.CHARTON Aurélien	Licence n°176477
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme. REVERCHON Martine	Licence n°14505
Chargé des Commissaires de route	M.DUCHENE Olivier	Licence n°214091
Chronométrateurs	Mme. FAIVRE Sylvie	Licence n°11039
	Mme. JEDREK Sabine	Licence n°317059
Médecin	M. WIEDENKELLER Michel	Licence n°146262

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements (<i>date & heure</i>)	Mardi 02 Juin 2026
Publication de la liste des engagés (<i>date & heure</i>)	Jeudi 04 Juin 2026
Vérifications administratives (<i>lieu, date & heure</i>)	Samedi 06 juin 2026 de 13h30 à 18h00, sur la route de SOUHIERES - RD97 à MELISEY – point restauration
Vérifications techniques (<i>lieu, date & heure</i>)	Samedi 06 juin 2026 de 14h00 à 18h30, sur le parc d'assistance, rue du stade et route de SOUHIERES - RD 97 – point restauration
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (<i>date & heure</i>)	Dimanche 07 Juin 2026 à 8h00.
Briefing des commissaires (<i>date & heure</i>)	Dimanche 07 juin 2026 à 07h10 sur la ligne de départ.
1 Montée Essai non chronométrée optionnelle (<i>date & heure</i>)	Dimanche 07 juin 2026 à partir de 07h30 – 08h45
1 Montée Essai chronométrée (<i>date & heure</i>)	Dimanche 07 juin 2026 à partir de 08h45 – 10h30
Briefing des pilotes (<i>date & heure</i>)	Dimanche 07 juin 2026 à 07h15 sur la ligne de départ
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course (<i>date & heure</i>)	Dimanche 07 juin 2026 après les essais
Parution du règlement	Lundi 27 Avril 2026
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs (<i>date & heure</i>)	Samedi 06 juin 2026 à 19h15
Course	
1 ^{ère} montée	à partir de 10h30
2 ^{ème} montée	à partir de 13h00
3 ^{ème} montée	à partir de 15h00
Site internet	http://asaroyeautosport.fr
Affichage des résultats provisoires	après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium (<i>date & heure</i>)	Dimanche 07 juin 2026, 30 minutes après l'heure d'affichage des résultats
Remise des prix (<i>date & heure</i>)	Dimanche 07 juin 2026, 30 minutes après l'heure d'affichage des résultats
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès : (<i>lieu, date & heure</i>)	La remise des prix se déroulera le 07 juin 2026, 30 minutes après la fin du délai de réclamation au point restauration de la Course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 06 juin 2026 de 13h30 à 18h00, sur la route de SOUHIERES RD97 à MELISEY – point restauration

Vérifications techniques le 06 juin 2026 de 14h00 à 18h30, sur le parc d'assistance, rue du stade et route de SOUHIERES - RD 97 à MELISEY – point restauration

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage PIERRAT à MELISEY

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Les concurrents de la catégorie VHC devront présenter aux vérifications, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 06 juin 2026 à 18h30. Sauf sur demande écrite (**cas exceptionnel motivé**) à l'appréciation de l'organisateur le dimanche 07 juin 2026 de 6h30 à 7h00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 06 juin 2026 à 19h15 heures.

Pesage des voitures libre

Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **STEVENOT JUSTINE, 5 chemin des Lapierras, 70270 SAINT BARTHELEMY** jusqu'au Mardi 02 JUIN 2026 à 24H.

Les droits d'engagement pour les véhicules MODERNE sont fixés à 340.00 €, réduits à 170,00 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Membre ASA = 150,00 €. Groupement d'engagement par 5 mini = 150,00 €

Les droits d'engagement pour les véhicules du groupe VHC sont fixés à 340.00 €, réduits à 150,00 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Membre ASA = 130,00 €. Groupement d'engagement par 5 mini = 130,00 €

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 (VHRS compris)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : A définir

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de SOUHIERES a le parcours suivant **Montée de SOUHIERES sur RD 97**

La course se déroulera en **Trois montées.**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : vers stade sur RD 97

Arrivée : Sur la route avant croisement des GUIDONS

Pente moyenne : 6.5 %

Longueur du parcours 1700 mètres

Modalités de retour au départ : en convoi dans l'ordre de départ suivant art 7

Parc de départ: Sur RD 97 avant ligne de départ

Parc d'arrivée : Dessus de SOUHIERES

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : Sur RD97, jusqu'à la ligne de départ

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé dans une zone prévue en bord de RD 97 et Rue du stade.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14H, le samedi 06 juin 2026.
Les remorques devront être garées à un emplacement spécifique notifié au contrôle administratif

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés sera sur le parc concurrent ou sur la ligne de Départ à la redescente.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage sera placé :

- pendant les vérifications vers .Ligne de départ
- pendant les essais et la course vers ligne de départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée vers ligne de départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu : au DEPART de 8H à fin du temps règlementaire après dernier concurrent.

Téléphone permanence n° 06 80 41 22 52

Centre de secours le plus proche :

Lieu : 70200 LURE Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ à 7h15

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),

- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 montées

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

MODERNE	Scratch série A et B non confondues	Classe	Dames
1er	230.00 €	150.00 €	100.00 €
2ème	180.00 €	80.00 €	
3ème	120.00 €	50.00 €	
4ème		30.00 €	
5ème		20.00 €	

Le 2^{ème} prix sera attribué si 6 partants minimum dans la classe

Le 3^{ème} prix sera attribué si 11 partants minimum dans la classe

Le 4^{ème} prix sera attribué si 16 partants minimum dans la classe

Le 5^{ème} prix sera attribué si 21 partants minimum dans la classe

Le 1^{er} prix dames sera attribué si au moins 6 féminines, sinon il sera réduit de 50%

Si moins de 6 partants dans la classe, les prix seront diminués de 50%

Coupes

Scratch MODERNE	1 coupe aux 3 premiers
Classe	1 coupe par tranche de 6 partants
Dames	1 coupe par tranche de 3 partantes
VHC	1 coupe à tous les participants

. Les coupes seront distribuées au minimum de la façon suivante :

- Scratch: 1 coupe aux 3 premiers (séries A & B non confondues)
- Groupe : 1 coupe par tranche de 3 partants
- Classe : 1 coupe par tranche de 3 partants
- Féminines : 1 bouquet aux 5 premières
- Pour le groupe VHC : 1 coupe à tous les participants

Plusieurs commissaires seront récompensés.

Les prix en espèces sont cumulables.

La remise des prix se déroulera le 07 juin 2026, 30 minutes après la fin du délai de réclamation au niveau du point restauration.